



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES

13 place de l'Hôtel de Ville

BP 31

51601 Suippes cedex

Tél : 03/26/70/08/60

Fax : 03/26/66/30/59

cc.region.suippes@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Communautaire Du 24 juillet 2006

Présents : Mesdames : Boulonnais Marlène, Chobbeau Chantal, Grégoire Martine, Guyot Marie Josèphe, Huvet Odile, Person Agnès, Rice Michelle.

Messieurs : Appert Maurice, Boiteux Jacques, Bonnet Marcel, Doyen Jean Claude, Fouraux Michel, Francart Bernard, Galichet Denis, Godin Michel, Grenez Francis, Le Touzè Jacques, Machet Jean Noël, Mainsant François, Thomas Bernard.

Suppléants : Girbe Annick, Albaut François

Absents : Briolat Jean Marie, Camard Bertrand, De Carvalho Jorge, Gallois Hervé, Godart Jean Marie, Hubscher Eric, Lapie Gérard, Lefort Roger, Leroux Gabriel, Mainsant Luc, Morand Francis, Morand Valérie, Morlet Joël, Oudin Dominique, Prévost Muriel, Raulin Joël, Rocha Gomez Manuel, Rousseaux Gérard.

Absents excusés : Pérard Claude, Pierre Dit Mery Armelle, Soudant Olivier.

Pouvoirs : M. Gobillard Thierry à M. Thomas Bernard, M. Machet Hubert à M. Francart Bernard, M. Pron Bruno à Mme Person Agnès.



OBJET : VOIRIES 2006 – ENTREPRISES RETENUES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX -

Vu le budget primitif 2006,

Vu les délibérations 2005/83 à 2005/90 en date du 15 décembre 2005 adoptant les différents projets,

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 17 et 21 juillet 2006,

Le Président expose que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres ouvert lancé pour la réalisation du programme de voiries 2006.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 723.348 € HT. Le classement des entreprises compte tenu des critères fixés dans le règlement de consultation positionne l'entreprise Laurent Bertrand en première position avec une proposition d'un montant de 663.078.10 € HT. Cette entreprise ayant répondu à toutes les obligations légales et fournie toutes les pièces nécessaires à la constitution du marché, le Président propose de suivre la décision de la CAO et de retenir l'entreprise la mieux disante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

* **CONFIRME** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 21 juillet 2006.

* **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise Laurent Bertrand pour un montant HT de 663.078.10 € HT soit 793.041.41 € TTC.